



Recherche d'un avocat droit des successions

Par **mpm**, le **27/11/2015** à **16:38**

Bonjour,

J'ai été assignée avec mes frère et soeurs en procédure de liquidation-partage d' une succession.Suivant les conseils de notre avocat en première instance, nous avons fait appel;cet avocat nous a dirigé vers un confrère qui a rédigé des conclusions, mais refuse de poursuivre davantage.Les avocats que nous consultons successivement refusent de prendre le dossier en charge et nous prennent des honoraires au passage.Nous n'avons donc pas d'avocat pour nous représenter devant la Cour d'Appel de RENNES et pourtant ce dossier que j'ai moi-même instruit contient des "anomalies" très graves, commises par les personnes qui nous ont assignés.(privilèges de prêteurs de deniers souscrits en faveur de personnes qui n'étaient pas propriétaires du bien mis en gage).

Que faire dans cette situation, car nous ne souhaitons évidemment pas abandonner la procédure?

Merci par avance pour votre réponse

Bien cordialement